

ASSEMBLÉE NATIONALE

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

AMENDEMENT

N ° CL1231

présenté par

Mme Meynier-Millefert, M. Brosse, Mme Le Feur, M. Bordat, Mme Givernet, Mme Dordain,
Mme Decodts, M. Belhaddad, Mme Calvez et M. Vuilletet

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.